



## ACCORD DE LICENCE DU KIT DE DÉVELOPPEMENT DE LOGICIEL AVAYA

RÉVISION : 1 mars 2017

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT D'ACCÉDER ÉLECTRONIQUEMENT À CE PRODUIT EXCLUSIF OU DE L'UTILISER !

CECI EST UN ACCORD LÉGAL (« ACCORD ») STIPULÉ ENTRE VOUS, PERSONNELLEMENT, ET / OU L'ENTITÉ LÉGALE POUR LAQUELLE VOUS OUVREZ, INSTALLEZ, TÉLÉCHARGEZ, COPIEZ OU UTILISEZ DE QUELQUE AUTRE MANIÈRE LE KIT DE DÉVELOPPEMENT LOGICIEL AVAYA (DÉSIGNÉS COLLECTIVEMENT CI-APRÈS « VOUS », « VOTRE (VOS) » OU « DÉTENTEUR DE LICENCE ») ET AVAYA INC. OU TOUTE FILIALE D'AVAYA (COLLECTIVEMENT, « AVAYA »). SI VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS GÉNÉRALES DU PRÉSENT ACCORD POUR LE COMPTE D'UNE PERSONNE MORALE, VOUS DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS AVEZ TOUS LES POUVOIRS POUR ACCEPTER LESDITES CONDITIONS ET LIER LÉGALEMENT LA PERSONNE MORALE EN QUESTION PAR LE PRÉSENT ACCORD. EN OUVRANT L'EMBALLAGE DU MÉDIA, EN INSTALLANT, EN TÉLÉCHARGEANT, EN COPIANT OU EN UTILISANT DE QUELQUE AUTRE MANIÈRE LE KIT DE DÉVELOPPEMENT LOGICIEL AVAYA, VOUS DÉCLAREZ ACCEPTER ET CONVENIR D'ÊTRE LÉGALEMENT LIÉ PAR LES CONDITIONS DU PRÉSENT ACCORD. SI VOUS N'ÊTES PAS INVESTIS DE TELS POUVOIRS OU NE SOUHAITEZ PAS ÊTRE LIÉ LÉGALEMENT PAR LE PRÉSENT ACCORD, SÉLECTIONNEZ LE BOUTON « REFUSER » À LA FIN DES CONDITIONS DU PRÉSENT ACCORD OU CHOISISSEZ L'OPTION APPROPRIÉE, ET VOUS RENONCEREZ AINSI À TOUT DROIT D'UTILISER LE KIT DE DÉVELOPPEMENT LOGICIEL.

### 1.0 DÉFINITIONS.

1.1 Le terme « Filiales » désigne toute personne morale contrôlant ou étant contrôlée par, directement ou indirectement, Avaya Inc., ou contrôlée par une même personne morale qu'Avaya Inc. Aux fins de la présente définition, « contrôle » désigne le pouvoir de diriger la gestion et les politiques de la partie concernée, directement ou indirectement, que ce soit par détention des titres donnant droit de vote, par contrat ou d'une autre manière, et les termes « contrôlant » et « contrôlé » ayant les significations respectives découlant de ce qui précède.

1.2 « Kit de développement logiciel Avaya » ou « SDK » désigne la technologie Avaya, ce qui peut inclure les Logiciels, les Programmes clients de bibliothèque, les Documents de spécification, les Bibliothèques logicielles, les Interfaces de programmation d'application (« API »), les Outils logiciels, le Code d'application échantillon et la Documentation.

1.3 Le terme « Programmes clients de bibliothèque » désigne tout code d'outil spécifiquement conçu en tant que tel et inclus dans un SDK. Les programmes clients de bibliothèque peuvent également se référer aux « DLL » et représentent les éléments dont le SDK a besoin à l'exécution pour communiquer avec les produits Avaya ou les autres éléments du SDK.

1.4 Un « Changement de contrôle » sera considéré comme ayant eu lieu si toute personne physique ou morale ou tout groupe prend possession ou contrôle, directement ou indirectement, à titre de bénéficiaire ou de propriétaire, d'une somme de titres avec droit de vote (ou de toute autre forme d'intérêt de contrôle) représentant plus de cinquante pour cent (50 %) du pouvoir total de vote du Détenteur de licence ou en son sein.

1.5 Le terme « Travaux dérivés (Travail dérivé) » désigne toute traduction (y compris traduction en d'autres langages informatiques), tout port, toute compilation de Code Source en code objet, toute combinaison avec un travail préexistant, toute modification, correction, addition, extension, mise à niveau, amélioration, compilation ou

Informations exclusives et confidentielles d'Avaya

Rév. 1er mars 2017

abrègement ou toute autre forme sous laquelle un travail existant peut être remodelé, transformé ou adapté ou susceptible de constituer un travail dérivé aux termes de la Loi sur les droits d'auteur en vigueur aux États-Unis. Les Modifications autorisées seront considérées comme des Travaux dérivés.

1.6 La « Documentation » inclut les guides de programmeur, les cédéroms, les manuels et autres matériaux et informations appropriés ou nécessaires à l'utilisation en lien avec le SDK. La Documentation peut être fournie sous forme lisible par machine, électronique ou papier.

1.7 « Propriété intellectuelle » désigne individuellement et globalement : (i) les droits associés avec les travaux de paternité d'un ouvrage dans le monde entier, notamment les droits d'auteur, droits connexes, droits moraux et droits de masque ; (ii) les droits de marque et nom de commerce et autres droits semblables ; (iii) les droits de secret commercial ; (iv) les brevets, algorithmes, conceptions et autres droits de propriété intellectuelle ; (v) tous les autres droits de propriété intellectuelle et industrielle (en tous genres et de toute nature, partout dans le monde et de toute désignation) établis par la loi, par contrat, par licence ou de quelque autre manière ; (vi) tous les enregistrements, demandes initiales, renouvellements, prolongations, divisions ou réémissions desdits droits en vigueur aujourd'hui ou à l'avenir (y compris tous droits à tout ce qui précède).

1.8 Les « Logiciels Open Source » ou « OSS » sont comme définis par la Open Source Initiative (« OSI ») et sont couverts par une licence logicielle OSI approuvée comme stipulé dans <http://www.opensource.org/licenses/index.html> (ou tout site qui sera désigné à l'avenir par l'OSI en succession de celui-ci).

1.9 Le terme « Modification(s) autorisée(s) » désigne les modifications apportées par le Détenteur de la licence au Code d'application échantillon, comme requis pour créer des applications, des interfaces, des flux de tâche ou des processus à utiliser avec les produits Avaya.

1.10 Le terme « Document de spécification » désigne toute note ou instruction semblable au format papier ou lisible par machine, notamment les caractéristiques techniques et d'interface et / ou les spécifications en matière d'interopérabilité déterminant les exigences et conditions de connexion et / ou d'interopérabilité avec les produits, systèmes et solutions Avaya.

1.11 Le terme « Code Source » désigne toute version lisible par l'homme ou de haut niveau d'un logiciel écrit dans le langage source utilisé par les programmeurs et il inclut un ou plusieurs programmes. Les programmes à Code Source peuvent inclure un ou plusieurs fichiers du type langage de balisage de l'interface utilisateur (.mxml), script d'action (.as), code Flash précompilé (.swc), java script (.js), langage de balisage hypertextuel (.html), pages de serveur actif (.asp), code source C# ou C# .Net (.cs), code source java (.java), pages de serveur java (.jsp), archives java (.jar), format d'interchange graphique (.gif), feuilles de style en cascade (.css), fichiers audio (.wav) et langage de balisage extensible (.xml).

1.12 Le terme « Code d'application échantillon » désigne le Logiciel mis à disposition aux fins de démonstration des fonctions d'un produit Avaya avec le Kit de développement logiciel Avaya.

1.13 Le terme « Logiciel » désigne les données ou informations constituant un ou plusieurs programmes d'ordinateur ou d'appareil, notamment sous forme de Code Source ou de code d'objet compilé lisible par une machine.

## **2.0 OCTROI DE LICENCE.**

### **2.1 Licence SDK.**

A. Dans la mesure où le Détenteur de licence paie les droits de licence applicables à Avaya (le cas échéant), Avaya octroie par les présentes au Détenteur de licence une licence limitée, non exclusive et non transférable (sans droit de sous-licence, sauf comme établi au point 2.1B(iii)) eu égard au Droit de Propriété intellectuelle

Informations exclusives et confidentielles d'Avaya

Rév. 1er mars 2017

d'Avaya et, le cas échéant, des concédants de licence et fournisseurs d'Avaya, afin de : (i) utiliser le kit SDK aux seuls fins des efforts internes de développement du Détenteur de licence visant à développer les applications, interfaces, services et / ou solutions à valeur ajoutée, flux de tâches ou processus devant travailler en conjonction avec les produits Avaya ; (ii) de regrouper les Bibliothèques de programmes clients pour redistribution avec les applications complémentaires du Détenteur de licence ayant été développées avec ce SDK, sous réserve des conditions générales stipulées dans les présentes et en Annexe 2 (le cas échéant) ; (iii) d'utiliser les Documents de spécification aux seules fins de permettre aux produits, services et solutions d'application du Détenteur de licence d'échanger des messages et signaux avec les produits, systèmes et solutions Avaya auxquels le(s) Document(s) de spécification s'applique(nt) ; (iv) de modifier et créer des Travaux dérivés du Code d'application échantillon, des Documents de spécification et de la Documentation aux seules fins du développement interne d'applications, interfaces, flux de tâches ou processus à utiliser avec les produits Avaya, de l'intégration de ces applications, interfaces, flux de tâches et processus avec les produits et de tester l'interopérabilité de ce qui précède avec les produits Avaya ; et (v) de compiler ou préparer de quelque autre manière en vue de la distribution le Code d'application échantillon avec les Modifications autorisées sous forme de code objet ou de tout autre programme lisible par machine aux fins de distribution et de distribuer ledit Code sous réserve des conditions stipulées en Section 2.1B.

B. L'autorisation ci-dessus d'utiliser le Code d'application échantillon est soumise aux conditions suivantes : (i) Le Détenteur de licence doit s'assurer que les modifications apportées au Code d'application échantillon comme autorisé en clause (iv) de la Section 2.1A sont compatibles et / ou interopérables avec les produits Avaya et /ou intégrés à ceux-ci ; (ii) Le Détenteur de licence peut distribuer le Code d'application échantillon avec les Modifications autorisées à condition que la distribution soit assujettie à un accord de licence d'utilisateur final en accord avec les clauses du présent Accord (notamment les conditions de l'Annexe 2 (le cas échéant)) et, si applicable, tout autre accord stipulé avec Avaya (par ex., l'Accord du programme DevConnect d'Avaya), et offre également une protection égale aux conditions de licence logicielle standards du Détenteur de licence, mais en aucun cas le standard de services ne pourra être inférieur à un degré raisonnable de services ; (iii) Le Détenteur de licence s'assure que chaque utilisateur final recevant les Bibliothèques de programmes client ou le Code d'application échantillon avec les Modifications autorisées dispose de toutes les licences nécessaires pour tous les produits Avaya sous-jacents associés auxdites Bibliothèques ou au Code d'application échantillon.

C. Sauf dans la mesure expressément autorisée par le présent Accord, et sous réserve de toute autorisation contraire de la loi en vigueur, le Détenteur de licence reconnaît et convient que la licence ci-dessus n'inclut pas le droit de distribuer, céder sous licence, traduire, publier ou afficher le kit SDK, les Documents de spécification, la Documentation ou toute copie ou partie de celle-ci. Le Détenteur de licence déclare et garantit qu'il n'utilisera, ne modifiera ou ne distribuera pas des Bibliothèques de programmes client redistribuables de quelque manière que ce soit qui aurait pour résultats que de telles Bibliothèques non assujetties à une licence OSS deviennent l'objet de conditions d'une licence OSS.

D. Le Détenteur de licence reconnaît et convient qu'il a licence d'utiliser le SDK seulement en lien avec les produits Avaya (et, le cas échéant, en lien avec les services fournis par ou pour compte d'Avaya).

E. Eu égard à tout Logiciel contenant des éléments provenant de fournisseurs indépendants, l'utilisateur final peut installer et utiliser le Logiciel selon les conditions générales des contrats de licence applicables, tels que les licences prêtes à l'emploi ou d'achat au clic qui accompagnent le Logiciel ou s'y appliquent.

F. Avaya aura le droit, à ses coûts et dépens, d'inspecter et / ou auditer (i) par appel sélectif à distance ou par tout autre moyen électronique raisonnable à tout moment, et (ii) en personne pendant les heures normales de service et avec des délais raisonnables, les manuels, dossiers et comptes du Détenteur de licence afin d'établir la conformité du Détenteur de licence au présent Accord. Si le résultat de l'inspection ou de l'audit faisait apparaître un manquement au présent Accord, le Détenteur de licence paiera sans délai à Avaya tous droits de Licence applicables, sans préjudice du droit d'Avaya de résilier des droits applicables de licence. Le Détenteur de licence convient de conserver un dossier à jour sur l'emplacement du SDK.

2.2 Clause de produit non autonome. Rien dans le présent Accord n'autorise ou ne donne le droit au Détenteur de licence de distribuer ou de rendre disponible de quelque autre manière le SDK à une tierce partie, que ce soit dans son intégralité ou en partie seulement, ou tout Travail dérivé au format de code source ou objet sur toute base autonome autre que les modifications autorisées en Section 2.1B du présent Accord.

2.3 Avis d'exclusivité. Le Détenteur de licence ne supprimera aucun avis de droit d'auteur, marque de commerce ou autre droit d'exclusivité intégré dans les copies du SDK, du Code d'application échantillon et des fichiers redistribuables en possession ou sous le contrôle du Détenteur de licence ou sur toute modification auxdites copies. Les redistributions sous forme binaire ou sous toute autre forme de programme appropriée à la distribution dans la mesure expressément autorisée doivent également reproduire les avis de droit d'auteur, marques de commerce et autres avis d'exclusivité d'Avaya tels qu'intégrés dans le SDK, dans toute Documentation associée ou dans tout « écran fugitif » affichant lesdits avis de droit d'auteur au Détenteur de licence.

2.4 Éléments tiers. Vous reconnaissez que certains programmes logiciels ou portions de programmes figurant dans le SDK peuvent contenir des logiciels distribués dans le cadre de contrats avec des tiers (« Éléments tiers »), lesquels peuvent s'accompagner de conditions élargissant ou limitant le droit d'utiliser certaines parties du SDK (« Conditions de tiers »). Les informations identifiant les détenteurs des droits d'auteur des Éléments tiers et les Conditions de tiers applicables sont disponibles dans l'Annexe 1 (le cas échéant), le SDK, la Documentation ou sur le site Web d'Avaya : <http://support.avaya.com/Copyright> (ou tout autre site désigné à l'avenir par Avaya). Les conditions de licence des logiciels libres fournies dans le cadre des Conditions de tiers sont en ligne avec les droits de licence concédés dans le présent Accord et peuvent vous accorder des droits supplémentaires tels que la modification et la distribution des logiciels libres. Les Conditions de tiers auront priorité sur le présent Accord eu égard seulement aux Éléments tiers applicables, dans la mesure où le présent Accord vous impose des restrictions plus importantes que les Conditions de tiers applicables. Le Détenteur de licence est seul responsable de l'obtention de toutes les licences nécessaires pour les Éléments tiers, notamment le paiement de droits de licence ou de tout autre montant à des tierces parties pour l'utilisation desdits éléments.

2.5 Copies du SDK. Le Détenteur de licence ne peut copier le SDK que dans la mesure nécessaire pour exercer ses droits aux termes des présentes.

2.6.a Interdiction de rétroingénierie et Restrictions à la licence. Le Détenteur de licence n'aura aucun droit sur aucun Code Source pour l'un ou l'autre des logiciels contenus dans le SDK, à l'exception des droits explicites d'utilisation du Code Source tels que concédés au Détenteur de licence aux termes des présentes. Le Détenteur de licence convient de ne pas procéder au démontage, à la décompilation ou à la rétroingénierie du Logiciel ou de ne pas permettre qu'il soit procédé à de telles opérations. Nonobstant ce qui précède, si le SDK est légitimement utilisé dans un État membre de l'Union européenne et si le Détenteur de licence requiert des informations quant aux Logiciels contenus dans le SDK afin d'obtenir l'interopérabilité entre un logiciel créé indépendamment et le SDK, le Détenteur de licence demandera au préalable ces informations à Avaya. Avaya peut facturer une somme raisonnable au Détenteur de licence pour de telles informations. Si Avaya refuse de rendre ces informations accessibles, le Détenteur de licence peut prendre des mesures telles que le montage ou la compilation inverse dans la seule mesure nécessaire pour assurer l'interopérabilité des Logiciels dans le SDK en utilisant pour cela un programme logiciel créé indépendamment. Dans la mesure où le Détenteur de licence est expressément autorisé, par les dispositions légales impératives applicables, à entreprendre l'une ou l'autre des activités énumérées dans la présente section, il n'exercera pas de tels droits sans avoir donné à Avaya un préavis écrit de vingt (20) jours quant à son intention d'exercer lesdits droits.

2.6.b Restrictions relatives à la licence. Dans la mesure autorisée par la loi applicable, le Détenteur de licence convient de ne pas : (i) publier, vendre, concéder en sous-licence, prendre ou donner en location, emprunter, céder, communiquer ou de quelque autre façon transférer le SDK ; (ii) distribuer, divulguer ou autoriser l'utilisation du SDK, sous quelque forme que ce soit, par un service à partage de temps, un bureau de service, un réseau ou par tout autre moyen ; (iii) distribuer ou utiliser de toute autre façon les Logiciels dans le SDK de quelque manière que ce soit susceptible d'avoir pour effet qu'une partie quelconque des Logiciels qui ne fait pas encore l'objet d'une licence OSS soit assujettie aux conditions d'une licence OSS quelconque ; (iv) lier le Code Source pour tout logiciel inclus dans le SDK à tout autre logiciel sous licence aux termes de la licence publique générale Affero v.3 ou similaire ; (v)

accéder à des informations uniquement disponibles aux administrateurs de base des produits, systèmes et solutions d'Avaya ; (vi) développer un Snap-in entraînant des effets adverses à Avaya et aux produits, services et solutions de tiers tels que, notamment, de mauvaises performances, des gels de logiciels et la suspension de leurs fonctions ; (vii) développer un Snap-in qui bloque ou retarde les appels d'urgence ; (viii) émuler un point terminal SIP d'Avaya similaire au point de prêter confusion, de par sa forme ou la conception de son interface, à un produit Avaya ; (ix) effectuer une rétroingénierie des messages du protocole SIP d'Avaya ; ou (x) permettre ou encourager toute tierce partie à faire toute opération parmi celles mentionnées de (i) à (x), ci-dessus.

2.7 Responsabilité des Outils de développement. Le Détenteur de licence reconnaît que l'utilisation effective du SDK peut demander d'utiliser un outil de développement, un compilateur et tout autre logiciel et technologie de tiers susceptible d'être intégré dans le SDK sous réserve de la Section 2.4. Le Détenteur de licence est seul responsable de fournir de tels logiciels et technologies indépendants et les licences nécessaires, ce qui inclut également l'exécution du paiement des droits de licence ou de tout autre montant aux tierces parties pour l'usage desdits logiciels et technologies.

2.8 Utilisateurs Finaux du gouvernement des États-Unis. Le SDK est classé comme « logiciel informatique commercial » et la Documentation est classée comme « documentation de logiciel informatique commercial » ou « éléments commerciaux », conformément aux dispositions FAR 12.212 ou DFAR 227.7202 éventuellement applicables. Toute utilisation, modification, reproduction, sortie, exécution, exposition ou divulgation du SDK ou de la Documentation par le Gouvernement des États-Unis ne sera régie que par les conditions de l'Accord et sera interdite sauf dans toute mesure expressément autorisées par lesdites conditions.

2.9 Limitation des droits. Aucun droit n'est concédé au Détenteur de licence l'autorisant à donner en sous-licence ses droits aux termes des présentes. Avaya ou ses concédants ou fournisseurs se réservent à eux-mêmes tous les droits non expressément concédés et, sauf dans la mesure expressément établie dans les présentes, aucune licence n'est concédée par Avaya ou ses concédants ou fournisseurs aux termes des présentes, que ce soit directement, par implication, par préclusion ou de toute autre manière, en vertu de tout droit de Propriété intellectuelle d'Avaya ou de ses concédants ou fournisseurs. Rien dans les présentes ne doit être considéré comme autorisant le Détenteur de licence à utiliser les marques ou noms de commerce d'Avaya dans le matériel de publicité, de marketing, de promotion, de vente ou dans tout autre matériel du Détenteur de licence.

## 2.10 Développement indépendant.

2.10.1 Le Détenteur de licence comprend et convient qu'Avaya, ses Filiales ou les Détenteurs de licence d'Avaya peuvent acheter, prendre sous licence, développer pour eux-mêmes ou demander à d'autres de développer pour eux, et commercialiser et / ou distribuer des applications, interfaces, services et / ou solutions à valeur ajoutée, flux de tâches ou processus similaires à ceux que le Détenteur de licence est susceptible de développer. Rien dans le présent Accord ne restreindra ou limitera les droits d'Avaya, de ses Filiales ou des Détenteurs de licence d'Avaya à commencer ou continuer le développement ou la distribution de telles applications, interfaces, services et / ou solutions à valeur ajoutée, flux de tâches ou processus.

2.10.2 Clause de non-assertion par le Détenteur de licence. Le Détenteur de licence convient de ne faire valoir aucune Propriété intellectuelle en lien avec le SDK ou les applications, interfaces, services et / ou solutions à valeur ajoutée, flux de tâches ou processus développés avec le kit SDK au détriment d'Avaya ou de ses Filiales, ou des concédants, fournisseurs, distributeurs, clients ou autres détenteurs de licence du SDK d'Avaya.

2.11 Feedback et assistance. Le Détenteur de licence convient de fournir tout renseignement, commentaire, rapport de problème et toute demande et suggestion d'amélioration concernant les performances de SDK (collectivement, « Feedback ») par tout mécanisme public ou privé d'assistance, forum ou autre processus indiqué par Avaya. Avaya surveille les mécanismes, forums ou processus applicables, mais n'est en aucun cas obligée de mettre en œuvre les Feedbacks ou de répondre à toute question posée via le mécanisme, forum ou processus applicable. Le Détenteur de licence cède par les présentes à Avaya tout droit, titre et intérêt dans et sur les Feedbacks fournis par Avaya.

2.12 Droits et Taxes. Dans la mesure où des droits sont associés à la licence de SDK, le Détenteur de licence convient de payer à Avaya, ou directement aux autorités publiques ou fiscales concernées, sur demande d'Avaya, toutes les taxes et impositions, pénalités et intérêts compris, qui pourraient être imposées par les autorités fédérales, nationales, locales ou fiscales en conséquence des présentes, en excluant toutefois toutes les taxes calculées sur le revenu net d'Avaya. Si vous déplacez un Logiciel, y compris le SDK, et le déplacement en question entraîne l'imposition de droits, taxes, impôts ou redevances sous la nouvelle juridiction (y compris des retenues à la source, frais, frais de douanes ou autres droits liés à l'importation ou à l'exportation dudit Logiciel), vous serez et reconnaissez être l'unique responsable du paiement de ces taxes ou coûts.

2.13 Clause de non promotion. Ni le nom d'Avaya, ni ceux de ses Filiales ou de leurs collaborateurs ne peuvent être utilisés pour soutenir ou promouvoir des produits dérivés du kit SDK d'Avaya sans l'autorisation écrite préalable spécifique d'Avaya.

2.14 Activités à haut risque. Le kit SDK d'Avaya est sensible aux défaillances et n'est pas conçu, produit ou prévu pour utilisation ou revente comme équipement de contrôle en ligne ou dans des environnements à risque exigeant des performances à sécurité intégrée, comme dans le fonctionnement d'installations nucléaires, de systèmes de navigation ou de communication aérienne, de transit de masse, de contrôle du trafic aérien, sur des équipements d'assistance vitale, sur des systèmes dédiés de gestion des appels d'urgence ou sur des systèmes d'armement dans lesquels toute défaillance de la part du SDK d'Avaya pourrait entraîner directement la mort ou des lésions aux personnes, ou provoquer de graves dommages physiques ou environnementaux (« activités à haut risque »). Si le Détenteur de licence utilise le SDK d'Avaya pour des activités à haut risque, il le fait à ses propres risques et il en assumera toute la responsabilité dans toute la mesure possible où une telle restriction ou exclusion de responsabilité est autorisée par la loi. Le Détenteur de licence convient qu'Avaya et ses fournisseurs n'assumeront aucune responsabilité pour toute réclamation ou aucun dommage résultant de, ou lié à l'usage du SDK d'Avaya en cas d'activités à haut risque dans toute la mesure possible où une telle restriction ou exclusion de responsabilité est autorisée par la loi.

2.15 Absence de virus. Le Détenteur de licence garantit que (i) les applications, interfaces, services et / ou solutions à valeur ajoutée, flux de tâches ou processus qu'il développe en utilisant ce SDK ne contiendront aucun fichier de programme informatique incluant des limites de code temporel, des dispositifs de désactivation ou tout autre mécanisme qui empêchera le produit Avaya (y compris les autres logiciels, micrologiciels et le matériel informatique), les services et les réseaux de fonctionner correctement à tout moment (dispositifs désignés collectivement sous l'appellation de « Bombes à retardement ») ; et (ii) les applications, interfaces, services et / ou solutions à valeur ajoutée, flux de tâches ou processus que le Détenteur de licence développe en utilisant ce SDK seront exempts de tout virus informatique, code malicieux ou nocif, dispositifs automatiques, logiciels malveillants, trappes et autres mécanismes qui pourraient : a) endommager, détruire ou affecter de façon négative les produits ou services d'Avaya et / ou les utilisateurs finaux et permettre des attaques ou accès via certaines commandes ou certains contrôles informatiques non autorisés ; et b) qu'ils ne contiendront aucune autre routine logicielle informatique conçue pour espionner (renifleurs de réseau, espions de clavier), endommager ou effacer les applications, interfaces, services et / ou solutions à valeur ajoutée, flux de tâches ou processus développés avec ce SDK ou les données ou tout autre fichier ou système informatique d'Avaya, de ses Filiales et / ou d'utilisateurs finaux (collectivement, les « Virus »). En sus de tout autre remède permis par le présent Accord, si le Détenteur de licence enfreint les garanties dudit Accord aux termes de la présente Section, il prendra, à ses propres dépens, toute mesure nécessaire pour éliminer les Bombes à retardement et / ou Virus et empêchera leur récurrence (notamment en mettant en œuvre des processus appropriés pour prévenir leur réapparition) et il fournira également à Avaya, dans les plus brefs délais, toute l'assistance requise pour réduire matériellement les effets desdites Bombes à retardement et / ou desdits Virus.

2.16. Avis de non-responsabilité. Aucune caractéristique de protection logicielle ne constitue une garantie contre les codes malveillants, routines nuisibles et autres techniques et outils utilisés par les pirates informatiques et autres tierces parties pour créer des failles de sécurité. Les mots de passe compromis représentent un risque majeur pour la sécurité. Avaya vous encourage à créer des mots de passe sécurisés contenant trois types de caractères différents, à modifier régulièrement votre mot de passe et à éviter d'utiliser plusieurs fois le même mot de passe. Ces informations doivent rester confidentielles. Il vous incombe de vous assurer que vos réseaux et vos systèmes sont

correctement protégés contre toute attaque ou intrusion non autorisée et de sauvegarder régulièrement vos données et vos fichiers conformément aux bonnes pratiques informatiques.

### 2.17 Logiciels sous licence de tiers

A. Un « Logiciel commercial sous licence de tiers » est un logiciel développé par une entreprise dans le but d'exploiter commercialement l'utilisation de ce logiciel concédé sous licence. Un « Logiciel gratuit sous licence » est un logiciel qui est mis à disposition gratuitement et pour un temps illimité, mais il ne s'agit pas d'un Logiciel libre breveté. Un « Logiciel libre breveté » est un logiciel breveté sous licence approuvé par la Open Source Initiative (« OSI »), comme établi sur le site Web suivant : <http://www.opensource.org/licenses/index.html> ou en tout autre emplacement que l'OSI pourra par ailleurs désigner. Ces logiciels sont collectivement désignés dans les présentes comme des « Logiciels sous licence de tiers ».

B. Le Détenteur de licence déclare et garantit que lui-même ainsi que les employés, fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs inclus dans l'engagement assumé par lui-même agissent et continueront d'agir, à sa connaissance, en conformité avec toutes les obligations de la licence octroyée pour les Logiciels sous licence de tiers utilisés dans son application créée avec le SDK, notamment en fournissant aux utilisateurs finaux toutes les informations demandées par lesdites licences dans toute mesure nécessaire. LE DÉTENTEUR DE LICENCE DÉCLARE ET GARANTIT QUE, À SA CONNAISSANCE, LES LOGICIELS GRATUITS BREVETÉS INCORPORÉS DANS, OU FOURNIS AVEC LES APPLICATIONS OU SERVICES DU DÉTENTEUR DE LICENCE N'INCLUENT AUCUN LOGICIEL GRATUIT BREVETÉ CONTENANT DES CONDITIONS QUI DEMANDERAIENT QUE LES PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLES DÉTENUES EN POSSESSION OU SOUS LICENCE PAR AVAYA OU LES UTILISATEURS FINAUX SOIENT (A) DIVULGUÉES OU DISTRIBUÉES SOUS FORME DE CODE SOURCE OU DE CODE OBJET ; (B) CONCÉDÉES EN LICENCE AUX FINS DE LA PRODUCTION DE TRAVAUX DÉRIVÉS ; OU (C) REDISTRIBUABLES À DES CONDITIONS GÉNÉRALES NON CONVENUES PAR AVAYA OU LES UTILISATEURS FINAUX.

C. Sous réserve de toute obligation de confidentialité, secret de commerce ou autre droit ou revendication des fournisseurs du Détenteur de licence, ce dernier répondra à toute requête présentée par Avaya ou les utilisateurs finaux en lien avec les Logiciels sous licence de tiers associés à l'exploitation desdits logiciels par le Détenteur de licence. Le Détenteur de licence collaborera en toute bonne foi en fournissant les renseignements appropriés à Avaya ou aux utilisateurs finaux et au requérant dans les deux (2) semaines à compter du moment où Avaya ou l'utilisateur final a présenté ladite demande de renseignements au Détenteur de licence.

D. Le Détenteur de licence reconnaît qu'il n'utilisera ou ne distribuera pas de logiciels libres brevetés sous licence publique générale Affero (Affero GPL) v.3 ou toute autre licence similaire dans toute application créée avec le SDK.

## 3. PROPRIÉTÉ.

3.1 Comme convenu entre Avaya et le Détenteur de licence, Avaya ou ses concédants ou fournisseurs détiendront et conserveront tous les droits de Propriété intellectuelle sur ou dans le SDK et sur toute correction, débogage, mise à jour, amélioration ou modification à ce dernier ; par les présentes, le Détenteur de licence transfère, fait passer et attribue à Avaya, ses concédants et ses fournisseurs tous ses droits, titres et intérêts à cet égard. Avaya ou ses concédants ou fournisseurs auront le droit exclusif de demander ou enregistrer tout brevet, droit de masquage, droit d'auteur et toute autre protection exclusive sur la Propriété intellectuelle. Le Détenteur de licence reconnaît que la licence concédée aux termes du présent Accord ne lui donne aucun titre ou droit de propriété sur le SDK, mais seulement un droit d'exploitation limité régi par les conditions générales du présent Accord.

3.2 Rétrocession de licence à Avaya. Le Détenteur de licence concède par les présentes à Avaya une licence mondiale irrévocable, perpétuelle, non-exclusive, cessible, libre de droit, entièrement payée en regard de tout droit de Propriété intellectuelle portant sur toute Modification autorisée, autorisant Avaya à (i) exploiter, faire, vendre, exécuter, adapter, traduire, reproduire, afficher, réaliser, préparer des travaux dérivés basés sur, distribuer (en interne

et à l'extérieur) et donner en sous-licence les Modifications autorisées et leurs travaux dérivés ; et (ii) concéder en sous-licence à d'autres tout ou partie de ce qui précède.

#### **4.0 ASSISTANCE.**

4.1 Pas d'assistance Avaya. Avaya ne fournira aucune assistance pour le SDK fourni aux termes du présent Accord ou pour tous Travaux dérivés, notamment les modifications au Code Source ou les applications construites par le Détenteur de licence avec le SDK. Avaya n'aura aucune obligation de fournir une assistance à l'utilisation du SDK, ou des applications, services ou solutions dérivés du Détenteur de licence, ce qui pourrait ou non inclure des Bibliothèques de programmes client ou un Code d'application échantillon redistribuables, à toute tierce partie à laquelle le Détenteur de licence fournit les applications, services ou solutions susmentionnés. Avaya ne fournira pas non plus de corrections, correctifs ou réparations pour tout défaut susceptible de se présenter dans le SDK ou le Code d'application échantillon fourni aux termes du présent Accord. Dans le cas où le Détenteur de licence souhaite bénéficier d'une assistance pour le SDK, et sous condition qu'Avaya offre de tels services d'assistance (à son entière discrétion), il lui sera demandé de stipuler un Accord de programme DevConnect Avaya ou tout autre contrat d'assistance avec Avaya.

4.2 Obligations du Détenteur de licence. Le Détenteur de licence reconnaît qu'il est seul responsable de tout développement et support relatif aux applications, interfaces, services et / ou solutions à valeur ajoutée, flux de tâches ou processus développés aux termes du présent Accord, notamment (i) développer, tester et déployer lesdites applications, interfaces, services et / ou solutions à valeur ajoutée, flux de tâches ou processus ; (ii) configurer ces applications, interfaces, services et / ou solutions à valeur ajoutée, flux de tâches ou processus pour assurer une interface et une communication appropriées avec les produits Avaya ; et (iii) mettre à jour et maintenir ces applications, interfaces, services et / ou solutions à valeur ajoutée, flux de tâches ou processus comme nécessaire pour l'utilisation continue de la même version ou de versions différentes des produits de l'utilisateur final et / ou du concédant indépendant et des produits Avaya.

#### **5.0 CONFIDENTIALITÉ.**

5.1 Protection des renseignements confidentiels. Le Détenteur de licence reconnaît et convient que le SDK et toute autre information technique d'Avaya obtenue par celui-ci aux termes du présent Accord (collectivement, les « Informations confidentielles ») constitue une information confidentielle d'Avaya. Le Détenteur de licence prendra toutes les mesures raisonnables pour assurer la confidentialité des Informations confidentielles. Le Détenteur de licence convient par ailleurs d'assurer à tout moment la confidentialité la plus stricte sur le SDK, il n'exploitera lesdites Informations confidentielles d'aucune autre manière que comme expressément autorisé par Avaya aux termes du présent Accord et il ne divulguera aucune Information confidentielle à des tiers sans le consentement écrit d'Avaya. Le Détenteur de licence convient de plus de retourner immédiatement à Avaya toutes les Informations confidentielles (et les copies desdites informations) en sa possession ou sous sa garde ou son contrôle en cas de résiliation du présent Accord, à tout moment et pour quelque motif que ce soit. Les obligations de confidentialité ne s'appliqueront pas aux informations qui (a) sont du domaine public, sauf si l'accès au public résulte d'une violation du présent Accord par le Détenteur de licence ; (b) étaient déjà légitimement en la possession de ce dernier avant leur communication aux termes des présentes ; (c) auraient été obtenues de façon non confidentielle, après leur communication aux termes des présentes, auprès d'une tierce partie ayant le droit de divulguer les informations en question au Détenteur de licence ; (d) doivent être divulguées suite à une ordonnance de justice, du moment qu'Avaya en a été informée suffisamment à l'avance et a eu la possibilité de faire opposition à une telle divulgation.

5.2 Communiqués de presse. Tout communiqué de presse ou toute publication concernant le présent Accord est soumis à l'approbation écrite préalable d'Avaya.

#### **6.0 AUCUNE GARANTIE.**

Le SDK et la Documentation sont fournis en l'état, sans aucune garantie quelle qu'elle soit. AVAYA REJETTE SPÉCIFIQUEMENT ET EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE OU CONDITIONS, RÉGLEMENTAIRES OU AUTRES, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UNE FIN



PARTICULIÈRE, DE NON INFRACTION ET DE QUALITÉ SATISFAISANTE. AVAYA NE GARANTIT PAS QUE LE SDK ET LA DOCUMENTATION CONVIENNENT À L'USAGE DU DÉTENTEUR DE LICENCE, QUE LE SDK OU LA DOCUMENTATION SONT SANS DÉFAUT OU ERREUR, QUE L'OPÉRATION SERA SANS INTERRUPTION OU QUE LES DÉFAUTS SERONT CORRIGÉS. DE PLUS, AVAYA NE DONNE AUCUNE GARANTIE QUANT AUX RÉSULTATS DE L'UTILISATION DU SDK ET DE LA DOCUMENTATION. NI AVAYA NI SES FOURNISSEURS N'ACCORDENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUE LE SDK OU LA DOCUMENTATION SONT SÛRS, QUE LES MENACES À LA SÉCURITÉ ET LES VULNÉRABILITÉS SERONT DÉTECTÉES OU QUE LE LOGICIEL PROTÉGERA LE RÉSEAU DE L'UTILISATEUR FINAL OU DU DÉTENTEUR DE LICENCE, OU DES ÉLÉMENTS PARTICULIERS DE CE RÉSEAU, CONTRE LES INTRUSIONS ET TOUTE AUTRE FAILLE DE SÉCURITÉ.

## **7.0 DÉNI DE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES INDIRECTS.**

SAUF EN CAS DE DOMMAGES AUX PERSONNES PHYSIQUES, AVAYA N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES INCIDENTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX OU CONSÉQUENTIELS EN RAPPORT AVEC, RÉSULTANT DE OU DE QUELQUE MANIÈRE LIÉS AU PRÉSENT ACCORD OU À L'UTILISATION DU SDK, OU POUR LA PERTE OU LA CORRUPTION DE DONNÉES, INFORMATIONS EN TOUS GENRES, ACTIVITÉS, PROFITS OU AUTRES PERTES COMMERCIALES CAUSÉES DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, ET QU'AVAYA AIT ÉTÉ OU NON INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

## **8.0 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.**

SAUF EN CAS DE DOMMAGES AUX PERSONNES PHYSIQUES, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ TOTALE D'AVAYA EN RAPPORT AVEC, RÉSULTANT DE OU DE QUELQUE MANIÈRE LIÉS AU PRÉSENT ACCORD NE DÉPASSERA LES CINQ CENT DOLLARS (500 USD). LES PARTIES CONVIENNENT QUE LES RESTRICTIONS SPÉCIFIÉES DANS LA PRÉSENTE SECTION S'APPLIQUERONT MÊME S'IL EST ÉTABLI QU'UN REMÈDE FOURNI DANS LE PRÉSENT ACCORD A ÉCHOUÉ DANS SES OBJECTIFS ESSENTIELS.

## **9.0 INDEMNISATION.**

Le Détenteur de licence indemniser et tiendra franc Avaya, ses Filiales et leurs cadres, directeurs, agents, fournisseurs, clients et employés respectifs (« Parties indemnisées ») face à et contre toute réclamation, demande, procès, poursuites ou procédures (les « Réclamations »), et contre tout dommage, perte, coût, dépens et droit (notamment frais de justice et autres frais professionnels) (les « Dommages ») découlant de, ou en lien avec l'usage par le Détenteur de licence du SDK, seul ou en association avec d'autres logiciels tels que des systèmes d'exploitation et des codecs, et l'utilisation, la distribution ou la vente directe ou indirecte de tout logiciel, Travail dérivé ou autres produits (notamment les applications, interfaces et interfaces de programmation des applications) développés avec le SDK, notamment les réclamations pour responsabilité de produits, l'utilisation inappropriée ou le détournement de toute propriété intellectuelle et les réclamations pour violation des droits de Propriété intellectuelle de tierces parties.

Le Détenteur de licence défendra, indemniser et tiendra franc de tout préjudice les Parties indemnisées face à et contre toute Réclamation et tout Dommage résultant de, ou en rapport avec : (i) des dommages aux personnes physiques (y compris la mort) ; (ii) des dommages à toute personne ou propriété matérielle causée par, ou clamée comme ayant été causée par, le Détenteur de licence ou une application de ce dernier créée en utilisant le SDK ; (iii) le non-respect, par le Détenteur de licence ou l'application créée par ce dernier avec le SDK, des conditions du présent Accord ou de toute loi applicable ; (iv) la violation de toute déclaration ou garantie faite par le Détenteur de licence dans les présentes ; (v) la violation par le Détenteur de licence de toute obligation aux termes de son contrat de licence d'utilisation (comme défini en Annexe 2) ou de la Politique du Détenteur de licence en matière de défense de la vie privée (comme défini en Annexe 2).

## **10.0 TERME ET RÉSILIATION.**

10.1 Le présent Accord restera en vigueur jusqu'au 31 décembre de l'année civile en cours. L'Accord sera automatiquement renouvelé pour des termes successifs d'un (1) an, sauf si résilié comme spécifié en Section 10.2 ou 10.3 ci-dessous.

10.2 L'une ou l'autre partie aura le droit de résilier l'Accord avec trente (30) jours de préavis écrit à l'autre partie.

10.3 Nonobstant toute déclaration contraire, Avaya peut résilier le présent Accord immédiatement, sur préavis écrit au Détenteur de licence, pour violation de la Section 2 (Octroi de licence), de la Section 5 (Confidentialité) ou de la Section 12 (Conformité aux lois). Avaya peut également résilier cet Accord immédiatement, par notification écrite, si un Changement de contrôle doit avoir lieu ou si le Détenteur de licence devient insolvable, ou des procédures volontaires ou involontaires ont été entamées par ou à l'encontre du Détenteur de licence aux termes des dispositions légales en matière de faillite ou d'insolvabilité, ou un syndic ou un dépositaire est désigné pour le Détenteur de licence, ou des procédures sont engagées par ou à l'encontre du Détenteur de licence pour sa réorganisation ou sa dissolution, procédures qui, si involontaires, n'ont pas été déclarées infondées dans les trente (30) jours à compter de la date de présentation, ou le Détenteur de licence présente un acte de cession au bénéfice de ses créanciers, ou l'intégralité des actifs du Détenteur de licence sont substantiellement saisis ou liés et non libérés dans les soixante (60) jours, ou le Détenteur de licence a cessé ou menacé de cesser de mener ses affaires selon leur cours régulier.

10.4 À résiliation du présent Accord, le Détenteur de licence cessera immédiatement d'utiliser le SDK et le Détenteur de licence convient de détruire toutes les adaptations ou copies du SDK et de la Documentation, ou de les retourner à Avaya à résiliation de la présente Licence.

10.5 Les droits et obligations des parties contenus dans les Sections 2.3, 2.6, 2.7, 2.10, 2.11, 3, et de 5 à 18 survivront à l'expiration ou à la résiliation du présent Accord.

## **11.0 CESSION.**

Avaya peut céder tout ou partie de ses droits et obligations aux termes des présentes. Le Détenteur de licence ne peut pas céder le présent Accord, ou tout intérêt ou droit concédé en vertu de celui-ci, à une tierce partie sans le consentement écrit préalable d'Avaya. Le terme « cession » inclut notamment toute opération comportant un Changement de contrôle ou une réorganisation du Détenteur de licence suite à une fusion, une vente d'actifs ou de stocks. Le présent Accord sera immédiatement résilié en cas de cession interdite.

## **12.0 CONFORMITÉ AUX LOIS.**

Le Détenteur de licence se conformera à toutes les lois et réglementations applicables, notamment celles applicables à la confidentialité des données, à la propriété intellectuelle, au secret commercial, à la fraude, aux droits d'exécution de morceaux musicaux et à l'exportation et la réexportation des technologies et il n'exportera ou ne réexportera pas le SDK ou toute autre information technique fournie en vertu du présent Accord, sous quelque forme que ce soit, en violation des lois relatives au contrôle des exportations des États-Unis d'Amérique et de tout autre pays éventuellement concerné. Pour en savoir plus sur les lois et réglementations en matière d'exportation, le Détenteur de licence peut se référer aux ressources fournies sur les sites Web maintenus par le Département du commerce ou le Département d'État du gouvernement des États-Unis et par le Bureau du contrôle des actifs étrangers des États-Unis.

### **13.0 CLAUSE DE RENONCIATION.**

Le défaut de se prévaloir de tout droit au titre du présent Accord, notamment le droit de résiliation en cas de violation ou de manquement, ne sera pas considéré comme une renonciation au droit de faire appliquer l'intégralité de chacune des dispositions de l'Accord, conformément aux conditions que celui-ci contient.

### **14.0 CLAUSE DE DISSOCIABILITÉ.**

Si une disposition du présent Accord s'avère inopposable ou nulle, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions de l'Accord qui resteront valables et opposables, et la disposition concernée sera modifiée et interprétée afin de respecter au mieux les objectifs de la disposition initiale dans les limites de la loi applicable.

### **15.0 Droit applicable, Arbitrage, Mesure injonctive et Limite de temps.**

**15.1 Choix du droit applicable.** Le présent Accord et tout contentieux, toute réclamation ou toute controverse résultant de, ou en rapport avec le présent Accord (« Contentieux »), notamment les contentieux portant sur la formation, l'interprétation, la violation ou la résiliation du présent Accord, sera régi par le droit de l'État de Californie, en excluant les principes de conflit de lois, et par la Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de biens.

**15.2 Résolution des contentieux.** Tout contentieux sera résolu conformément aux dispositions de la présente Section. La partie demanderesse informera l'autre partie par écrit du Contentieux, conformément à la disposition d'avis contenue dans le présent Accord. Les parties tenteront de résoudre chaque controverse ou réclamation dans un délai de trente (30) jours ou toute autre période convenue par les parties, à compter de la date de remise de la notification écrite, par une négociation de bonne foi entre les représentants désignés des parties ayant autorité en matière de règlement des différends.

**15.3 Choix du tribunal compétent pour les contentieux.** Si un Contentieux engagé par une Partie contre l'autre ne peut pas être résolu selon les procédures et dans la fourchette de temps établies en Section 15.2, alors l'une ou l'autre partie ne peut entamer une action ou procédure légale que devant un tribunal fédéral situé dans le District Nord de l'État de Californie ou devant le tribunal d'État de Santa Clara County California. Sauf dans toute mesure autre expressément établie dans la présente Section, chaque partie accepte la juridiction exclusive des tribunaux susmentionnés et de leur cour d'appel aux fins de toute action ou procédure en justice découlant de, ou en rapport avec le présent Accord. **DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LE DROIT APPLICABLE, LES PARTIES RENONCENT SANS CONDITION À LEURS DROITS RESPECTIFS À UN JUGEMENT PAR JURY POUR TOUT CONTENTIEUX REPOSANT SUR, OU DÉCOULANT DU PRÉSENT ACCORD ET / OU DU PROGRAMME, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT.**

**15.4 Mesure d'injonction.** Rien dans le présent Accord ne pourra être interprété comme empêchant l'une ou l'autre partie de demander des mesures conservatoires, notamment des ordonnances interdictives provisoires et des injonctions préliminaires émises par tout tribunal juridiquement compétent afin de protéger ses droits, notamment les droits en attente d'arbitrage, et ce, à tout moment, et aucun lien ou aucune garantie de quelque nature que ce soit ne sera requis eu égard à une telle injonction ou ordonnance.

**15.5 Restrictions relatives aux Actions.** Si vous avez un Contentieux, vous devez le soumettre, conformément au présent paragraphe, dans les deux années après la présentation de la cause justifiant l'action.

### **16.0 CONTRÔLE DES IMPORTATIONS / EXPORTATIONS.**

Le Détenteur de licence est informé que le SDK a pour origine les États-Unis et est soumis à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis (« EAR »). Le SDK peut être également soumis aux lois et règlements locaux relatifs à l'import-export. Toute divergence aux lois des États-Unis et / ou aux lois et règlements locaux est interdite. Le Détenteur de licence accepte de ne pas directement ou indirectement exporter, réexporter, importer, télécharger ou transmettre le Logiciel vers un pays ou un Utilisateur Final, ou à toute fin, qui serait expressément exclu au titre des règlements ou statuts locaux des États-Unis et / ou de tout autre pays (notamment pour les pays soumis à embargo américain). Le Détenteur de licence déclare qu'aucune autorité publique n'a appliqué de sanctions

Informations exclusives et confidentielles d'Avaya

Rév. 1er mars 2017

à son encontre ou n'a suspendu, révoqué ou refusé de toute autre manière des droits à l'import-export à son encontre. Le Détenteur de licence accepte de ne pas utiliser ou transférer le SDK pour toute utilisation en lien avec des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, ou bien encore des missiles, sauf autorisation du gouvernement américain ou de tout gouvernement local de par la loi ou par des conditions écrites de licence spécifique. En outre, le Détenteur de licence est informé que le SDK peut contenir des algorithmes ou codes sources qui ne peuvent être exportés vers des utilisateurs finaux gouvernementaux ou militaires en l'absence de licence américaine de BIS et de toute autre agence publique étrangère, le cas échéant.

#### **17.0 ACCORD EN ANGLAIS.**

Les parties confirment que, selon leur souhait; les présentes Conditions de licence logicielle ainsi que tout autre document en lien avec lesdites Conditions, notamment toutes les notices, ont été et seront exclusivement rédigés en langue anglaise. Les parties aux présentes confirment leur volonté que cette convention, de même que tous les documents, y compris tout avis, qui s'y rattachent, soient rédigés en langue anglaise.

#### **18.0 CLAUSE D'EXHAUSTIVITÉ.**

Le présent Accord, ses pièces jointes, ses annexes et tout autre accord ou document référencés dans ledit Accord constituent l'intégralité de l'entente et de la convention établies entre les parties et remplace toutes les ententes, tous les accords et toutes les déclarations ayant trait aux sujets couverts par les présentes. Aucune modification, altération ou aucun amendement n'aura d'effet si elle n'est pas signée par les deux parties au présent Accord.

#### **19. FICHIERS CLIENTS REDISTRIBUABLES.**

La liste des fichiers clients SDK pouvant être redistribués, le cas échéant, se trouve dans le SDK dans un fichier appelé Redistributable.txt.

**Annexe 1 au Contrat de licence SDK d'Avaya  
Notices de tiers**

1. **CODECS** : EU ÉGARD AUX CODECS G.729 ET H.264, VOUS RECONNAISSEZ ET CONVENEZ QUE VOUS ÊTES REDEVABLES DE TOUS LES DROITS ET / OU REDEVANCES LIÉS, LE CAS ÉCHÉANT. VOUS ASSUMEZ LA RESPONSABILITÉ DU CONTRÔLE.

LE CODEC G.729 EST DONNÉ SOUS LICENCE PAR SIPRO LAB TELECOM INC. VOIR [WWW.SIPRO.COM/CONTACT.HTML](http://WWW.SIPRO.COM/CONTACT.HTML).

LE CODEC H.264 (AVC) FAIT L'OBJET D'UNE LICENCE DE PORTEFEUILLE DE BREVETS AVC POUR L'UTILISATION PERSONNELLE ET NON COMMERCIALE PAR UN PARTICULIER POUR (i) ENCODER DE LA VIDÉO SELON LA NORME AVC (« VIDÉO AVC ») ET / OU (ii) DÉCODER DE LA VIDÉO AVC ENCODÉE PAR UN PARTICULIER ENGAGÉ DANS UNE ACTIVITÉ PERSONNELLE ET / OU OBTENUE AUPRÈS D'UN FOURNISSEUR DE VIDÉOS HABILITÉ À FOURNIR DES VIDÉOS AVC. AUCUNE LICENCE POUR TOUTE AUTRE UTILISATION N'EST CONCÉDÉE OU IMPLICITE. VOUS POUVEZ OBTENIR DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CODEC H.264 (AVC) DEPUIS MPEG LA, L.L.C. VOIR [HTTP://WWW.MPEGLA.COM](http://WWW.MPEGLA.COM).

## ANNEXE 2 LICENCE A L'UTILISATEUR FINAL ET CONDITIONS DE LIAISON

1. Chaque distribution d'une application du Détenteur de licence ayant été créée en utilisant ce SDK (y compris les Bibliothèques de programmes client, le Code d'application échantillon et les Modifications autorisées) pour un utilisateur final sera conforme au contrat de licence d'utilisateur final actuel (« contrat de licence d'utilisation du Détenteur de licence ») qui doit (a) reconnaître que le contrat de licence d'utilisation du Détenteur de licence est stipulé entre ce dernier et l'utilisateur final seulement, et non pas avec Avaya ; (b) reconnaître que le Détenteur de licence est seul responsable de son application et de tout contenu de ladite application, en incluant également toute maintenance et assistance (comme spécifié dans le contrat de licence d'utilisation du Détenteur de licence, ou comme requis en vertu du droit applicable), garantie (expresse ou légalement implicite), revendication de produit (notamment, revendication de responsabilité de produit, non-respect du droit applicable et violations des lois de protection du consommateur), réclamation pour violation de propriété intellectuelle (notamment, investigation, défense, règlement et résolution de telles réclamations) et conformité légale et réglementaire (notamment, à toutes les lois applicables en matière d'import / export dans tout pays dans lequel les utilisateurs finaux peuvent accéder à l'application du Détenteur de licence et aux produits ou services d'Avaya exécutant l'application du Détenteur de licence) ; (c) spécifier le nom et l'adresse du Détenteur de licence ainsi que les coordonnées (numéro de téléphone, adresse électronique) auxquelles toutes les questions, plaintes ou réclamations eu égard à l'application dudit Détenteur de licence doivent être envoyées ; (d) inclure les conditions générales relatives au rejet d'assistance et de garantie et ne pas y contrevenir, et inclure également une limitation de responsabilité pour Avaya essentiellement conforme au texte relatif de la Pièce jointe A, Conditions de transmission de l'utilisateur ; (e) se conformer de toute autre manière à toutes les lois applicables dans tous pays dans lesquels les utilisateurs finaux peuvent accéder aux produits ou services d'Avaya.
2. **Bénéficiaire tiers.** De plus, le Détenteur de licence et l'utilisateur final doivent reconnaître et convenir, dans le contrat de licence d'utilisation dudit Détenteur de licence pour chaque application de ce dernier, qu'Avaya et ses filiales sont des bénéficiaires tiers du contrat de licence d'utilisation et que, sur acceptation par l'utilisateur final des conditions générales du contrat de licence en question, Avaya aura le droit (et sera considéré comme ayant accepté ledit droit) d'appliquer ce même contrat à l'encontre de l'utilisateur final en tant que bénéficiaire tiers dudit contrat. La reconnaissance et l'accord requis dans cette sous-section 3 seront essentiellement conformes aux conditions générales pertinentes, et en aucun cas en contradiction avec lesdites conditions, pour un texte de bénéficiaire tiers dans la Pièce A jointe aux présentes.
3. **Politique de confidentialité et conformité à ladite politique.** Le Détenteur de licence est seul responsable de s'assurer que son application ou ses services sont conformes à toutes les lois et réglementations applicables en matière de respect de la vie privée, notamment toute notice ou exigence de consentement, dans tous les pays dans lesquels les utilisateurs finaux peuvent utiliser, acheter ou accéder à l'application du Détenteur de licence, aux produits ou services d'Avaya, en particulier en cas de toute forme de collecte de données d'utilisateur ou de dispositif, ou d'images, photos, saisie ou enregistrement de voix (collectivement, les « Enregistrements »), et toute forme de collecte, traitement, maintenance, téléchargement, synchronisation, stockage, transmission, partage, divulgation ou utilisation de données, contenus ou informations exécutée par, via ou en lien avec une application du Détenteur de licence. Chaque distribution de l'application du Détenteur de licence à un utilisateur final sera faite conformément à la politique de confidentialité en vigueur dudit Détenteur de licence régissant l'application (« Politique de confidentialité du Détenteur de licence »). Le Détenteur de licence convient par les présentes de maintenir et de se conformer strictement aux conditions de sa Politique de confidentialité et de fournir des informations complètes aux utilisateurs finaux concernant la collecte et la divulgation de toute donnée d'utilisateur ou de dispositif, conformément au droit applicable.
4. Le Détenteur de licence reconnaît qu'Avaya a inclus des instructions dans le SDK afin de permettre la collecte de données avec Google Analytics. Les données collectées sont des données et informations

d'usage concernant les types d'erreurs rencontrés par le SDK afin d'établir quelles fonctions sont principalement utilisées et les types de configurations et capacités impliquées (« Données agrégées »). Par défaut, ces instructions sont désactivées dans le SDK. Si le Détenteur de licence utilise ces instructions ou crée de nouvelles instructions pour lui permettre de collecter des données, il inclura l'élément 1(e) dans la Pièce A : Conditions de transmission de l'utilisateur final avec l'URL applicable à la Politique de confidentialité des données du Détenteur de licence. Si le Détenteur de licence utilise les instructions, il reconnaît qu'il créera et fournira une interface d'adhésion qui permet à l'utilisateur final d'activer et de désactiver la collecte des Données agrégées. Si le Détenteur de licence active les instructions permettant à Avaya de collecter les Données agrégées, il contactera Avaya pour la Politique de confidentialité des données. Le Détenteur de licence convient également et reconnaît qu'Avaya a le droit de collecter les Données agrégées de l'application dudit Détenteur de licence créée avec le SDK. Avaya aura des droits exclusifs, notamment et sans restriction aucune, tous les droits de propriété intellectuelle dans et sur les Données agrégées sous réserve de la conformité au droit applicable.

5. Le Détenteur de licence convient et fournira à son utilisateur final la « Définition de l'offre SDK Client Breeze », voir : [http://www.devconnectprogram.com/site/global/products\\_resources/avaya\\_client\\_sdk/licensing](http://www.devconnectprogram.com/site/global/products_resources/avaya_client_sdk/licensing) (ou tout autre site ultérieurement désigné par Avaya) décrivant la responsabilité de l'utilisateur final d'acheter des licences de revente de programmes exécutables chez Avaya afin de permettre l'utilisation de l'application du Détenteur de licence créée avec le SDK et des informations applicables pour les licences d'utilisateur, les licences de serveur et / ou les licences d'agence désignées.

6. Le Détenteur de licence convient de fournir et fournira à l'utilisateur final la notice suivante :

**CODECS** : EU ÉGARD AUX CODECS G.729 ET H.264, VOUS RECONNAISSEZ ET CONVENEZ QUE VOUS ÊTES REDEVABLES DE TOUS LES DROITS ET / OU REDEVANCES LIÉS, LE CAS ÉCHÉANT. VOUS ASSUMEZ LA RESPONSABILITÉ DU CONTRÔLE.

LE CODEC G.729 EST DONNÉ SOUS LICENCE PAR SIPRO LAB TELECOM INC. VOIR [WWW.SIPRO.COM/CONTACT.HTML](http://WWW.SIPRO.COM/CONTACT.HTML).

LE CODEC H.264 (AVC) FAIT L'OBJET D'UNE LICENCE DE PORTEFEUILLE DE BREVETS AVC POUR L'UTILISATION PERSONNELLE ET NON COMMERCIALE PAR UN PARTICULIER POUR (i) ENCODER DE LA VIDÉO SELON LA NORME AVC (« VIDÉO AVC ») ET / OU (ii) DÉCODER DE LA VIDÉO AVC ENCODÉE PAR UN PARTICULIER ENGAGÉ DANS UNE ACTIVITÉ PERSONNELLE ET / OU OBTENUE AUPRÈS D'UN FOURNISSEUR DE VIDÉOS HABILITÉ À FOURNIR DES VIDÉOS AVC. AUCUNE LICENCE POUR TOUTE AUTRE UTILISATION N'EST CONCÉDÉE OU IMPLICITE. VOUS POUVEZ OBTENIR DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CODEC H.264 (AVC) DEPUIS MPEG LA, L.L.C. VOIR [HTTP://WWW.MPEGLA.COM](http://WWW.MPEGLA.COM).

## PIECE JOINTE A

### CONDITIONS DE TRANSMISSION DE L'UTILISATEUR FINAL

Le sens des termes en lettres capitales utilisés mais non définis dans les présentes est celui défini dans l'Accord. Les termes complémentaires définis peuvent être établis dans les présentes.

1. Tout contrat de licence d'utilisation du Détenteur de licence et des utilisateurs finaux de ce dernier concernant l'utilisation, par l'utilisateur final, de l'application du Détenteur inclura la mention couvrant ce qui suit :

a. **ABSENCE DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE PAR AVAYA.** Avaya n'aura aucune obligation d'assurer des services en garantie ou d'assistance technique et tout autre service eu égard au logiciel. Le Détenteur de licence prendra en charge la réparation et le remplacement de, et exécutera pour vous toutes les autres obligations eu égard aux logiciels défectueux sans aucun engagement ou aucune obligation de la part d'Avaya.

b. **ABSENCE DE GARANTIE PAR AVAYA.** AVAYA NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET NE DONNE AUCUNE GARANTIE EXPLICITE, ET N'A AUCUNE OBLIGATION DE GARANTIE, CONCERNANT LE LOGICIEL, LA DOCUMENTATION OU LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATION. AVAYA REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE OU RÈGLEMENTAIRE EU ÉGARD AU LOGICIEL ET À LA DOCUMENTATION, NOTAMMENT LES GARANTIES IMPLICITES EN MATIÈRE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE NON VIOLATION ET D'ADAPTATION À UN OBJET EN PARTICULIER. DE PLUS, AVAYA N'AURA AUCUNE RESPONSABILITÉ À VOTRE ÉGARD OU À L'ÉGARD DE TOUTE AUTRE PARTIE RÉSULTANT DE, OU EN RAPPORT DE TOUTE AUTRE MANIÈRE AVEC LE LOGICIEL ET LA DOCUMENTATION, NOTAMMENT CONCERNANT LES PERFORMANCES, LA COMPATIBILITÉ OU L'ADÉQUATION DU PRODUIT. LES SEULES GARANTIES FOURNIES EU ÉGARD AU LOGICIEL ET LA DOCUMENTATION SERONT CELLES FOURNIES DIRECTEMENT PAR LE DÉVELOPPEUR.

c. **BÉNÉFICIAIRE TIERS.** Vous reconnaissez et acceptez qu'Avaya et ses Filiales sont des bénéficiaires tiers de ce contrat de licence d'utilisation et que, si vous acceptez les conditions dudit contrat, Avaya aura le droit (et sera considérée comme ayant accepté ledit droit) d'appliquer le contrat en question à votre encontre en tant que bénéficiaire tiers.

d. L'Utilisateur final reconnaît que le logiciel est assujéti au versement de certains paiements pour les licences (« Licences de revente de programmes exécutables »), voir :

[http://www.devconnectprogram.com/site/global/products\\_resources/avaya\\_client\\_sdk/licensing](http://www.devconnectprogram.com/site/global/products_resources/avaya_client_sdk/licensing)

(ou tout autre site ultérieurement désigné par Avaya).

e. Le logiciel peut reposer sur un service d'analyse tiers pour recueillir et générer des données d'utilisateur final agrégées qui permettent à Avaya d'améliorer les performances et les fonctionnalités des produits. Veuillez consulter le site Web suivant pour en savoir davantage : <http://www.google.com/privacy.html> (ou tout autre site ultérieurement désigné par Google) et [http://\[site Web de la Politique de confidentialité des données du Détenteur de licence\]](http://[site Web de la Politique de confidentialité des données du Détenteur de licence]) (ou tout autre site ultérieurement désigné par le Détenteur de licence). En acceptant les présentes Conditions de licence logicielle et en continuant à utiliser le logiciel et le service et l'abonnement afférents, l'utilisateur final consent à l'usage d'un tel service pour analyser lesdites données.